

**Bureau du 23 mai 2005**

**Décision n° B-2005-3228**

objet : **Fourniture de supports nécessaires à la signalisation lumineuse - Marchés annuels à bons de commande - Approbation d'un dossier de consultation des entreprises - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 12 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La direction de la voirie doit procéder au renouvellement des marchés de fourniture des supports nécessaires à la signalisation lumineuse arrivant à échéance le 31 décembre 2005.

Ces prestations pourraient faire l'objet de marchés à bons de commande qui seraient conclus par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71-1 du code des marchés publics.

Ces marchés seraient conclus pour l'année 2006, éventuellement renouvelables en 2007, 2008 et 2009 par reconduction expresse.

Il est proposé de passer deux marchés selon l'allotissement géographique suivant :

- lot n° 1 : territoire centre Lyon et Villeurbanne

L'engagement de commande annuel pour ce lot serait de 50 000 € HT minimum et de 200 000 € HT maximum.

- lot n° 2 : territoire périphérie Charbonnières les Bains, Ecully, Marcy l'Etoile, la Tour de Salvagny, Dardilly, Champagne au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Limonest, Collonges au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Curis au Mont d'Or, Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison, Charly, Saint Germain au Mont d'Or, Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Fleurieu sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Rochetaillée sur Saône, Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin, Sathonay Village, Sathonay Camp, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire, Bron, Vaulx en Velin, Chassieu, Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage, Saint Priest, Mions, Corbas, Vénissieux, Saint Fons, Feyzin, Solaize

L'engagement de commande annuel pour ce lot serait de 50 000 € HT minimum et de 200 000 € HT maximum.

L'engagement de commande des deux lots serait de 100 000 € HT minimum et de 400 000 € HT maximum pour un an et de 400 000 € HT minimum et de 1 600 000 € HT maximum pour quatre ans ;

Vu ledit dossier de consultation des entreprises ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le dossier de consultation des entreprises.

**2° - Les prestations** de fourniture des supports nécessaires à la signalisation lumineuse seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 et 71-1 du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

**4° - Les dépenses**, au titre de ces marchés, seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2006 et éventuellement 2007, 2008 et 2009.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,